



**« Dispositif d'Accompagnement à la Mobilité
pour l'Insertion »
« Association Limousine Emploi Activités
Services »**

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr



INTRODUCTION



Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°AP5 lancé en 2014 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site www.experimentation.jeunes.gouv.fr



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

THÉMATIQUE : Mobilité et Insertion des jeunes en milieu rural Numéro du projet : AP5_n°44
LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ
Titre : Dispositif d'Accompagnement à la Mobilité pour l'Insertion (DAMI)
Objectifs initiaux : <ul style="list-style-type: none">- Renforcer, développer ou acquérir les savoirs et les compétences nécessaires à l'obtention du permis de conduire (B ou AM)- Favoriser le déplacement des jeunes en zone rurale pour accéder au DAMI- Renforcer la mobilité par un soutien à l'obtention et/ou l'entretien d'un moyen de locomotion- Soutenir financièrement l'accès à la mobilité des jeunes les plus en difficultés (sous conditions)
Public(s) cible(s) : <p>Ce dispositif s'adressait à tous les jeunes de 16 à 24 ans suivis par la Mission Locale Rurale en démarche d'insertion socio professionnelle. Nombre : 129</p>
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté : <p><i>Accompagnement global de la problématique de mobilité : en amont (formation adaptée) pendant (permis B et/ou AM approprié aux difficultés) en aval (aide à l'acquisition et/ou entretien d'un véhicule).</i></p>
Territoire(s) d'expérimentation : <p>Jeunes des territoires ruraux des bassins de vie de Bellac, Saint-Junien et Aixe-sur Vienne.</p>
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : <p><i>La valeur ajoutée réside dans la prise en charge global de l'ensemble du projet de mobilité par un seul opérateur, permettant ainsi une meilleure adéquation projet/réalisation.</i></p>
Partenaires techniques opérationnels : <p>(1) Partenaires initialement visés dans la convention : Mission Locale Rurale, Pôle Emploi, CAP Emploi, SIAE/organismes formation, Tutomobile (2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : Principalement Mission Locale Rurale.</p>
Partenaires financiers (avec montants): <p>FEJ : 100 000 euros, ETAT : 19528.59 euros, Bénéficiaires : 25 112.50 euros</p>
Durée de l'expérimentation : <p>(1) Durée initiale : 24 mois (2) Durée effective : 24 mois.</p>
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : Association Limousine Emploi Activités Services (ALEAS) Type de structure : Association
L'ÉVALUATEUR DU PROJET/ DU PROGRAMME
Nom de la structure : « Travail, Emploi et Politiques Publiques » Type de structure :



Sommaire

Introduction	P5
I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation	P5
Objectifs de l'expérimentation	P5
Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation	P6
1 – Public visé	
2 – Bénéficiaires directes	
2.1 Statistiques descriptives	
2.2 Analyse qualitative	
3 – Bénéficiaires Indirectes	
II. Déroulement de l'expérimentation	P10
A. Actions mises en œuvre	P10
B. Partenariats	P12
1. <i>Partenaires opérationnels</i>	
2. <i>Partenaires financiers</i>	
C. Pilotage de l'expérimentation	P13
D. Difficultés rencontrées	P13
III. Enseignements généraux de l'expérimentation	P14
A. Modélisation du dispositif expérimenté	P14
B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif	P14
1. <i>Public visé</i>	
2. <i>Actions menées dans le cadre du dispositif</i>	
3. <i>Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance</i>	
4. <i>Impacts sur la structure</i>	
Conclusion	P16
Annexes	P17

Introduction

En juillet 2014 l'association ALEAS a souhaité répondre à l'appel à projet lancé par le FEJ pour répondre à une double problématique que les professionnels de l'insertion rencontraient avec le public : Comment accompagner le public en insertion vers une plus grande mobilité ? Comment accompagner vers cette mobilité les jeunes en milieu rural ?

L'appel à projet du FEJ venait donc proposer à la fois un travail de réflexion sur des pistes à exploiter et une expérimentation qui permettait de vérifier la pertinence des actions proposées et d'envisager par une approche analytique des axes à développer en adéquation avec les demandes et les besoins recensés au cours de l'expérimentation.

Le **Dispositif d'Accompagnement à la Mobilité pour l'Insertion** s'est mis en place dès 2015 par une approche à la fois d'accompagnement et de formation permettant aux jeunes des bassins de vie de Bellac, Saint-Junien et Aixe-sur-Vienne de favoriser leur accès à une mobilité autonome.

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

Les données socio-économiques du territoire, les difficultés rencontrées par les jeunes suivis dans le cadre d'une démarche d'insertion socio-professionnelle, le besoin de mobilité indispensable pour trouver ou retrouver un emploi ou une formation, a conduit ALEAS à proposer un projet d'accompagnement atypique sur le département de la Haute-Vienne.

En effet la particularité du projet réside dans la démarche de prise en charge globale de la problématique de mobilité des jeunes :

- **En amont** du permis de conduire, par la mise en place de formations adaptées qui permettent de maintenir une motivation et parfois éviter les décrochages
- **Pendant** la formation, en proposant une formation au permis B ou AM, appropriée et renforcée pour ceux qui rencontrent le plus de difficultés
- **En aval** du permis, par un soutien à l'acquisition, à la location et/ou l'entretien de son moyen de locomotion

Cette action a permis de :

- Renforcer, développer ou acquérir les savoirs de base et les compétences nécessaires à l'obtention d'un permis de conduire (B ou AM)
- Favoriser le déplacement des jeunes en zone rurale pour accéder au Dispositif d'Accompagnement à la Mobilité pour l'Insertion
- Renforcer la mobilité par un soutien à l'obtention et/ou l'entretien d'un moyen de locomotion
- Soutenir financièrement l'accès à la mobilité des jeunes les plus en difficulté (sous condition de certains critères)

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé

La Haute-Vienne compte près de 33.000 jeunes de 18 à 24 ans, soit plus de 58% de la population de l'ex-région Limousin de cette tranche d'âge. Les territoires définis par le projet sont les bassins de vie de Bellac, de Saint-Junien et d'Aixe-sur-Vienne. Ces territoires concentrent davantage de jeunes en difficulté d'insertion socio-professionnelle. L'expérimentation devait pouvoir s'étendre dans une deuxième phase sur les territoires de Saint-Léonard de Noblat et Saint-Yrieix La Perche. Cependant les difficultés des premiers étaient telles qu'il n'a pas été possible d'étendre l'action aux seconds (néanmoins la mise en place d'une Plateforme Mobilité sur l'ensemble du département ne laissera pas pour compte ce public)

Le public visé par l'expérimentation : des jeunes (16-25 ans) cumulant plusieurs difficultés :

- faible niveau de formation,
- manque de mobilité,
- manque d'expérience,
- difficultés financières

2. Bénéficiaires directs

2.1. Statistiques descriptives

- 151 prescriptions ont été traitées, mais seuls 129 jeunes ont souhaité y donner suite en acceptant un premier entretien « diagnostique ».
- Tous les jeunes sont issus du milieu rural. 88 jeunes ont intégré le dispositif la première année et seulement 41 la deuxième.
- Tous les jeunes sont demandeurs d'emploi suivis par la Mission Locale Rurale dans le cadre d'un accompagnement socio professionnel
- + de 89% des jeunes ont un niveau 5 ou inférieur. Combinée à des difficultés financières, d'isolement, la mobilité est un frein réel à l'insertion professionnelle.
- Le nombre de filles positionné sur le dispositif est supérieur de 21% à celui des garçons.

Restitution du porteur de projet

Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation

Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	AP5_N°44	Nom de la structure porteuse de projet	ALEAS
-------------------------	----------	---	-------

	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action					
Jeunes	88	41		129	12
Adultes					
Nombre total de bénéficiaires					

	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques	
1. Jeunes	
Âge	
Moins de 6 ans	
6-10 ans	
10-16 ans	
16-18 ans	
18-25 ans	129
Autres : <i>(préciser)</i>	
Autres : <i>(préciser)</i>	
Situation	
Elèves en pré-élémentaire	
Elèves en élémentaire	
Collégiens	
Lycéens en LEGT	
Lycéens en lycée professionnel	
Jeunes apprentis en CFA	
Étudiants du supérieur	
Demandeurs d'emploi	129
Actifs occupés	
Autres : <i>(préciser)</i>	

Autres : (préciser)	
Niveau de formation	
Infra V	72
Niveau V	42
Niveau IV	13
Niveau III	2
Niveau III	0
Niveau I	0
Sexe	
Filles	70
Garçons	59
2. Adultes	
Qualité	
Parents	
Enseignants	
Conseillers d'orientation-psychologues	
Conseillers principaux d'éducation	
Conseillers d'insertion professionnelle	
Animateurs	
Éducateurs spécialisés	
Autres : (préciser)	
Autres : (préciser)	

	Réalisation
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif	
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?	
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place	
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :	
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Communale
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?	
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Non

Décrire synthétiquement le public visé puis insérer ici le tableau figurant en annexe 1

2.2. Analyse qualitative

- Près de 60% des prescriptions ont été faites dans les premiers mois de la mise en place du dispositif. Ce nombre révèle un besoin identifié très fort et un potentiel de jeunes en grande difficulté de mobilité dans le portefeuille d'accompagnement des conseillers. Le nombre de prescriptions s'est stabilisé pour se réduire sensiblement sur la dernière moitié de 2016 avec l'annonce de la mise en place de la Plateforme Mobilité 87 apportant une réponse encore plus complète et affinée.
- L'intégration dans un parcours conduisant à une mobilité autonome s'inscrit dans le temps. Entre le repérage du besoin du jeune par le prescripteur et l'aboutissement du projet, il peut se passer plusieurs mois.
- Les jeunes qui ont mené à bien leur projet de mobilité jusqu'à l'obtention d'un permis (44) sont ceux qui ont investi de manière importante leurs démarches d'accès à la mobilité.
- Les difficultés financières couplées au bas niveau de qualification ont parfois obligé les jeunes à repousser ou suspendre le projet ou s'inscrire dans un parcours plus long avec un temps de formation préalable au code important.
- Les abandons qui se sont produits au cours du dispositif sont très souvent relatifs à une indisponibilité des jeunes, soit car pris dans des démarches d'insertion professionnelle, soit car la réalité d'un parcours long d'apprentissage du permis de conduite entache fortement leur motivation.
- Les jeunes inscrits dans le cadre de la « Garantie Jeune » sont les plus impactés par l'indisponibilité liée aux démarches d'insertion. Ils ne parviennent pas toujours à conjuguer l'investissement que leur demande leur projet professionnel et l'investissement nécessaire à l'obtention du permis de conduire. Cela a révélé encore plus que chaque projet nécessite une prise en charge importante en temps et en investissement et exige un accompagnement spécifique.
- 129 jeunes ont été vus en entretien diagnostique
- 68% ont effectué des évaluations théoriques et/ou pratiques
- +30% ont intégré un groupe « savoirs de base » préalable au code de la route
- + de 15% ont obtenu le code dans les 2 ans
- + de 14% ont obtenu le permis B dans les deux ans
- 26 jeunes ont obtenu le permis AM 2 roues ou 4 roues, leur octroyant un premier niveau de mobilité autonome.
- Un grand nombre de jeunes est encore en cours de formation préalable ou de code ou de conduite.
- 17 jeunes ont bénéficié d'un transport micro-collectif leur permettant de maintenir leur participation au dispositif.
- 14 demandes d'aide exceptionnelle ont permis d'octroyer des aides financières allant de 150 à 200€. Ces aides ont été attribuées après validation par une commission composée des différents partenaires.
- 34% ont acquis une mobilité autonome par l'obtention d'un permis AM 2 et 4 roues ou B.

3. Bénéficiaires indirects

Néant

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

Action N°1 : Formation aux savoirs de base indispensables au passage du code de la route

Cette action vise à permettre aux jeunes d'acquérir les bases indispensables pour obtenir le code de la route. Les exercices proposés facilitent la connaissance du vocabulaire et des formulations de consignes spécifiques au code de la route, la reconnaissance de formes et de couleurs des signaux, afin d'en faciliter l'acquisition.

L'adhésion à cette action n'a pas été évidente pour les jeunes, qui de prime abord n'en percevaient pas l'intérêt et emprunts à des a priori sur l'accès « facile » au permis, pensaient ne pas en avoir besoin.

Par la suite, le code leur a été plus accessible et l'obtention facilitée.

Action N°2 : Formation théorique au permis de conduire (code de la route)

La formation nécessaire à la maîtrise des différents thèmes du code de la route dure en moyenne 6 mois pour le public inscrit sur le dispositif. La régularité est l'élément indispensable à une bonne réussite.

La méthode pédagogique de l'auto-école sociale permet un accompagnement plus individualisé, par petit groupe, privilégiant les échanges et un appui personnalisé sur les difficultés rencontrées.

Pour certains jeunes, notamment ceux inscrits sur le dispositif Garantie Jeune, la gestion de leur temps entre périodes de stage en entreprises, les temps collectifs et la présence aux cours de code s'est avérée difficile.

Le maintien de la motivation dans la durée a été l'élément à travailler. L'idée d'un passage rapide du code de la route a été l'a priori le plus difficile à faire reculer.

Action N°3 : Formation au permis AM (2 et 4 roues)

En partenariat avec le dispositif Roulez vers l'emploi, le permis AM 2 roues a permis de donner aux jeunes un accès rapide à la mobilité autonome.

Même si encore un peu marginal, le permis AM 4 roues commence à être plébiscité par certains jeunes qui ont conscience que le permis B exige un investissement en temps et en argent important. La voiturette permet donc un accès rapide à la mobilité, sur une distance supérieure à celle du scooter, et utilisable quelles que soient les conditions climatiques. En outre elle permet d'accéder à l'emploi qui participera au financement du permis B.

Dispensée sur 3 jours cette formation apporte les premières bases d'une conduite en sécurité et est une bonne approche de la réglementation routière.

Action N°3 : Formation au permis B (boite manuelle et boite automatique)

La formation au permis B permet d'acquérir les compétences nécessaires à la conduite d'un véhicule léger en sécurité et d'assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.

La pédagogie de l'auto-école sociale a là encore permis à des jeunes pour lesquels les apprentissages nécessitent davantage de temps de bénéficier d'une formation adaptée.

La proposition d'un apprentissage en « boite automatique » pour ceux qui le souhaitent permet aussi de réduire la durée et les coûts de formation tout en sécurisant le maintien de la motivation.

Action N°4 : Transport Micro-collectif

Le transport micro-collectif a été mis en place pour permettre aux jeunes de se rendre sur les différentes actions proposées dans le cadre du DAMI. Principalement utilisé pour participer aux temps de formation « savoirs de base » et sur le code, il s'est organisé autour de circuits définis en fonction du public et a permis à 17 jeunes de s'investir dans leur démarche d'accès à la mobilité.

Action N°5 : soutien à l'acquisition ou l'entretien d'un moyen de locomotion

Cette action permet d'avoir une première approche du type de véhicule dont le jeune peut disposer en tenant compte des avantages et des inconvénients, des coûts engendrés, des pièges à éviter, etc...

Les jeunes ont eu des difficultés à adhérer de prime abord à ce module, soit parce qu'ils souhaitent avoir obtenu leur permis avant de penser à l'acquisition d'un véhicule, soit parce qu'ils pensent que l'achat sera évident et font plus appel à leur réseau et/ou à l'achat par défaut.

Cette action était proposée dans un premier temps en collectif, sur les différents éléments d'une acquisition « réussie » et s'est poursuivie de façon individuelle pour aller jusqu'à l'autonomie.

Action N°6 : soutien financier

Peu utilisé sur la première période, ce dispositif a néanmoins permis à certains jeunes de pouvoir poursuivre leur parcours de formation.

Le soutien financier a permis à 14 jeunes, par une aide maximum de 200€, attribuée par la commission d'attribution, de financer prioritairement le code et quelques heures de conduite.

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Auto-Ecole Sociale ALEAS	Interne à l'Association ALEAS	Accompagnement dans les différents permis
Mission Locale Rurale	Association	Prescriptions et suivis des jeunes
Mob job	Groupement d'associations	Accompagnement permis AM 2 roues

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	62.30%
Cofinancements extérieurs à la structure	36.88%
Autofinancement	0.82%

C. Pilotage de l'expérimentation

L'expérimentation a fait l'objet d'une présentation à différents partenaires au démarrage de l'action.

Elle a permis de constituer un comité de pilotage regroupant à la fois des partenaires prescripteurs et des partenaires institutionnels:

- La DIRECCTE, la DRJSCS, la Mission Locale Rurale, Pôle Emploi, le Conseil Départemental, les MDD des sites visés, les SIAE, Tutomobile, Référent évaluateur FEJ

Tous ont été conviés à deux comités de pilotage permettant des évaluations intermédiaires, des réajustements si nécessaire.

Ces comités de pilotage se sont déroulés le 12 mars 2015 et le 26 avril 2016.

Ils ont permis après une présentation du public accueilli, des actions engagées et des difficultés rencontrées, d'échanger sur des potentielles évolutions ou perspectives à mettre en œuvre.

Ils ont en outre permis une réflexion autour des questions de mobilité et ont amené à la mise en place d'un groupe de travail préalable à la création d'une Plateforme Mobilité sur l'ensemble du département

D. Difficultés rencontrées

Mis à part la DIRECCTE et la Mission Locale Rurale, les partenaires sociaux ont été plus difficiles à mobiliser sur cette action. Ils se sont sentis moins concernés par le dispositif DAMI, dirigé vers un public jeune et suivis dans sa grande majorité par la Mission Locale.

Comme tout projet innovant, il a nécessité une phase d'appropriation, de connaissance et d'échanges pour permettre de s'y référer plus spontanément. En revanche ce temps d'expérimentation et de discussion autour des questions de mobilité durant près de deux ans a privilégié l'appropriation par les différents partenaires, de la Plateforme Mobilité 87 qui en est nait.

L'autre difficulté rencontrée a été la mobilisation des jeunes sur le dispositif et notamment les jeunes pris dans d'autres dispositifs. Cette expérimentation a révélé la nécessité absolue d'avoir une disponibilité temporelle et psychologique pour mener à bien un projet professionnel ou de mobilité. En effet chaque étape demande un investissement de temps, une motivation qui peuvent se maintenir uniquement dans un cadre sécurisant émotionnellement, psychologiquement, financièrement...

La grande sollicitation des jeunes sur de nombreuses actions simultanées (parfois voulues, parfois subies) rend difficile les apprentissages, le maintien de la motivation, la concentration, et peut aboutir à la non réalisation des projets menés conjointement. Il appartient donc à chacun de prioriser les actions qui pourront conduire à la meilleure insertion socio-professionnelle.

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Modélisation du dispositif expérimenté

Le Dispositif d'Accompagnement à la Mobilité proposait un accompagnement global à la problématique de mobilité.

Favoriser les apprentissages permettant d'améliorer sa mobilité, être accompagné dans sa démarche de passage du permis de conduire ou bien sur l'acquisition d'un véhicule, a permis de sécuriser « un parcours d'accès à la mobilité autonome ».

La notion de « parcours mobilité » comme modèle d'intervention auprès d'un public en insertion rencontrant des difficultés à se déplacer, permet de repérer à la fois les capacités (à réactiver) et à la fois les freins (à lever).

La notion de parcours engage aussi un processus dans le temps qui permet une sécurisation avec un accompagnement à chaque étape favorisant la réussite.

Ce modèle a rapidement permis une réflexion plus globale et un temps de travail partenarial sur la mise en place d'une Plateforme Mobilité étendue à l'ensemble du département et répondant à cet accompagnement par la création de Conseil en Mobilité Insertion, action innovante sur le territoire.

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Le public 16-25 ans est un public très « mouvant » dans les actions. Très sollicités par de nombreuses démarches, ne percevant pas toujours l'intérêt des actions qui leur sont proposées, ils participent d'aller-retour entre les différents dispositifs et ne sont pas toujours disponibles pour intégrer un parcours d'accompagnement long sur le projet de mobilité.

Néanmoins, nombre d'entre eux ont réussi à mener à bien leur mobilité, aidé en cela par un accompagnement renforcé qui a alors prouvé son efficacité.

L'action menée en milieu rural a permis de révéler l'importante nécessité d'un tel dispositif et le besoin de l'étendre à toutes les tranches d'âge et tous types de milieu (urbain et rural).

La mise en place de la Plateforme Mobilité 87, conjointement à la fin de l'expérimentation vient conforter cette idée, avec plus de 200 demandes en moins de 6 mois sur l'ensemble du département tous âges confondus, mais avec une grande part de jeunes.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif

Les ateliers d'aide à la préparation du code, à l'acquisition d'un véhicule, à son entretien et/ou sa réparation, au travail sur le budget, au transport micro-collectif (...) ont configuré l'organisation de la Plateforme Mobilité 87, en proposant ainsi une palette « exhaustive » d'actions.

L'accueil, le repérage des besoins, l'évaluation théorique et pratique des jeunes dans le dispositif DAMI a donné naissance au « diagnostic Mobilité » de départ réalisé par un Conseiller Mobilité Insertion avec la Plateforme Mobilité 87.

La préparation, l'acquisition des savoirs de base préalable au code de la route s'est vu développer au sein d' « ateliers mobilité » (pour les plus éloignés d'une mobilité autonome), d' « atelier pré-code » (pour ceux qui envisagent de passer le permis) et d' « Atelier Soutien code » (pour sécuriser les parcours de formation engagés) sur la Plateforme Mobilité 87. Des ateliers thématiques repérage dans l'espace, le temps, le budget, l'utilisation des transports en commun, tirent leurs origines de l'expérimentation menée dans le cadre de l'appel à projet du FEJ.

La répartition de l'action sur 3 lieux en milieu rural, a ouvert le champ des possibles à une organisation qui couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire, et à l'ouverture d'une auto-école sociale sur le site de Saint-Junien.

Le transport micro-collectif mis en place pour permettre aux jeunes de participer aux actions du DAMI s'est étendu dans les mêmes conditions à l'ensemble du territoire. Il fait même l'objet d'une réflexion pour permettre au public très empêché de se rendre sur un rendez-vous professionnel, un emploi, une mission, lorsqu'aucun autre mode de transport n'est possible.

L'aide financière proposée dans le cadre du DAMI est restée peu utilisée, mais à néanmoins fait naître des partenariats possibles avec Pôle Emploi, les CCAS... pour venir en aide dans le financement du permis de conduire.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Le DAMI, très rapidement soutenu par la Dirrecte a été le fer de lance d'un travail partenarial conduisant fin 2016 à la mise en place de la Plateforme Mobilité 87.

Un premier travail avec des partenaires locaux, œuvrant sur la mise à disposition de 2 roues, dont la Mission Locale Rurale, les associations Rempart, Varlin Pont Neuf et le Pays Sud Saint-Yrieix, a d'abord privilégié une réflexion sur les différents axes à développer pour encourager la mobilité autonome.

L'association ALEAS, déjà porteuse d'une auto-école sociale à Limoges et Bellac, a alors proposé avec son expérience du DAMI et de l'accompagnement de publics en insertion, de développer l'accompagnement à la mobilité.

Le partenariat de ces 5 structures pour construire une Plateforme Mobilité en 3 axes (Conseil en Mobilité, Auto-école Sociale et Service de mise à disposition de véhicules) a trouvé échos auprès de partenaires politiques et financeurs qui souhaitaient apporter une réponse de proximité aux problématiques de mobilité sur tout le territoire de la Haute-Vienne.

Le Conseil Départemental a souhaité une réponse sur l'ensemble du département et a soutenu le projet (avec en outre des financements FSE) principalement pour un public bénéficiaire de minima sociaux.

La Communauté d'Agglomération de Limoges, la CGET, ont vite perçu la nécessité d'un tel dispositif aussi pour un public urbain en général et issu des quartiers prioritaires en particulier.

Pôle Emploi a encouragé l'action par une aide au service de mise à disposition de véhicule.

La Plateforme Mobilité 87 est portée aujourd'hui par deux structures :

- ALEAS, qui forte de son implication dans l'accompagnement et la formation à la mobilité pour un public en insertion, porte l'axe « Conseil en Mobilité » et l'axe « Formation » via l'auto-école sociale sur les sites de Limoges et Bellac et l'ouverture du troisième site, Saint-Junien.
- Varlin Pont-Neuf porte le Service Solidaire (en sous-traitant avec les deux autres associations) qui a pu développer la mise à disposition de scooters et de voitures sur l'ensemble du département ainsi que des voiturettes gérées par ALEAS.

4. Impacts sur la structure

L'Association ALEAS a développé au sein de la structure un Pôle Mobilité Insertion complet :

- En créant l'axe conseil en mobilité :
 - o Glissement du poste de coordination du DAMI sur coordination de l'axe Conseil en mobilité
 - o Emploi de 2 conseillers mobilité insertion supplémentaire
 - o Maintien du poste d'animateur mobilité en emploi d'avenir sur la Plateforme Mobilité 87
- En développant l'auto-école sociale par l'ouverture d'un nouveau site avec le recrutement de deux moniteurs supplémentaires.

Cette nouvelle orientation prise par l'association ALEAS, permet de proposer au public un accompagnement global, de la demande à la réalisation du projet de mobilité en passant par les différentes étapes de formation ou d'accompagnement nécessaires.

Conclusion

Les orientations choisies dans le cadre du DAMI, ont permis par l'expérimentation de vérifier en situation réelle la pertinence des actions proposées et d'initier des partenariats et de mener une réflexion à l'échelle du département.

L'expérimentation avait pour but de proposer des actions de développement de la mobilité pour un public jeune en milieu rural. Conjointement avec une volonté politique forte de prise en charge de la question de mobilité sur le département de la Haute-Vienne, ce dispositif a été l'instigateur et l'élément facilitateur de la création de la Plateforme Mobilité 87 pour tout public, qui a vu le jour fin 2016.

La mise en place des partenariats, l'investissement des financeurs dans le projet ont été facilités par l'expérimentation qui apportait des éléments concrets de propositions et des actions qui avaient déjà commencé à faire leurs preuves.

Annexes obligatoires à joindre au fichier :

- **Tableau 1 sur les publics** P18
- **Tableau 2 sur les actions** P19
- **Tableau 3 sur les outils** P20
- **Tableau 4 sur l'exécution financière** (*à ne pas insérer au rapport*)

Restitution du porteur de projet
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	APS N°44	Nom de la structure porteuse de projet		AFCAS		
		Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires ayant abandonné ou ayant été exclus en cours de dispositif
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action						
Jeunes		66	41		129	12
Adultes						
Nombre total de bénéficiaires						

Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques		Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
1. Jeunes		
Age		
Moins de 6 ans		
6-10 ans		
10-15 ans		
15-20 ans		129
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		
Situation		
Élèves en collégementaire		
Élèves en élémentaire		
Collégiens		
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi		129
Actifs occupés		
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		
Niveau de formation		
Infra V		72
Niveau V		42
Niveau IV		13
Niveau III		2
Niveau II		0
Niveau I		0
Sexe		
Filles		70
Garçons		59
2. Adultes		
Qualité		
Parents		
Enseignants		
Conseillers d'orientation-psychologues		
Conseillers principaux d'éducation		
Conseillers d'insertion professionnelle		
Animateurs		
Éducateurs spécialisés		
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		

Autres informations concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		Réalisation
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML.	Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML.	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML.
Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML.		
Échelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département)	Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région)	Communale
Régionale (une seule région)	Inter-régionale (2 et 3 régions)	
Nationale (plus de 3 régions) ?		
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politiques de la ville ?		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politiques de la ville		Non
Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politiques de la ville		
Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politiques de la ville		

Remarques

Toutes remarques liées aux éléments renseignés dans ce fichier peuvent être précisées dans cette cellule.

Restitution finale du porteur de projet
Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre

Numéro du projet	AP5_44	Description synthétique de chaque action	Durée en mois	Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles mobilisées		
				Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)
1. Préparation du projet		<i>du 01/01/2015 au 01/04/2015</i>							
Action n°1		Présentation du dispositif aux différents partenaires	2	1	0,75	CDI -coordinatrice de l'action			
Action n°2		repérage du public et coordination avec prescripteurs	2	1	0,75	CDI -coordinatrice de l'action			
Action n°3		Oganisation des lieux pour recevoir le public	1	1	0,75	CDI -coordinatrice de l'action			
Action n°4		Création d'outils de suivi du public	2	1	0,75	CDI -coordinatrice de l'action			
Action n°5		Organisation du comité de pilotage		1	0,75	CDI -coordinatrice de l'action			
Action n°6									
Action n°7									
Action n°8									
Action n°9									
Action n°10									
2. Mise en œuvre du projet		<i>du 01/04/2015 au 31/12/2016</i>							
Action n°1		Accueil du public	21	2	1,75	CDD Emploi avenir & CDI -coordinatrice			
Action n°2		Evaluations individuelles	21	2	1,75	CDD Emploi avenir & CDI -coordinatrice			
Action n°3		Suivi des jeunes	21	2	1,75	CDD Emploi avenir & CDI -coordinatrice			
Action n°4		Mise en œuvre des ateliers /formation	21	3	2,75	CDD Emploi avenir & CDI -coordinatrice & moniteur AES			
Action n°5		Transport micro-collectif	21	1	1	CDD Emploi Avenir			
Action n°6		Commissions d'attribution des aides	21	1	0,75	CDI -coordinatrice de l'action			
Action n°7		Mise en place des comité de pilotage	21	1	0,75	CDI -coordinatrice de l'action			
Action n°8		Participation aux réunions de réseaux (*4)	12	1	0,75	CDI -coordinatrice de l'action			
Action n°9		Réalisation des bilans intermédiaires et finaux	18	1	0,75	CDI -coordinatrice de l'action			
Action n°10									
3. Achèvement du projet		<i>31/12/2016</i>							
Action n°1		Préparation & Participation cloture du projet (Paris)	1	1	0,75	CDI -coordinatrice de l'action			
Action n°2		Bilan final	1	1	0,75	CDI -coordinatrice de l'action			
Action n°3									
Action n°4									
Action n°5									
Action n°6									
Action n°7									
Action n°8									
Action n°9									
Action n°10									

Restitution finale du porteur de projet
Annexe 3 - Liste des outils développés dans le cadre de l'expérimentation

Numéro du projet	AP5_44
-------------------------	---------------

	Nom de l'outil	Fonction (préciser si ce sont des outils de pilotage, de suivi, de communication, de formation, de sensibilisation, etc.)	Utilisateurs ou destinataires	Format (papier, électronique, etc.)	Transférable en dehors de l'expérimentation (oui/non)
1	Plaquette de communication	Communication	à destination des prescripteurs	papier	non
2	Fiche d'accueil/diagnostique	Suivi	accompagnateurs avec les jeunes	papier	oui avec modification apportées
3	Evaluation théorique	Suivi	à destination des jeunes	papier	oui
4	Dossier de demande d'aide exceptionnelle	Pilotage	à destination de la commission	papier	non
5	Contrat d'engagement	Suivi	à destination des jeunes	papier	oui avec modification apportées
6	Suivi du statut du public/participation	Pilotage	à destination de la coordination	electronique	oui
7	Supports pédagogiques de formation	Formation	à destination du public	électronique & papier	oui
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

www.experimentation.jeunes.gouv.fr